

Antananarivo, le **29 SEP 2026**

N° : 278 - 26 /MinCC/SG

AVIS AUX EXPORTATEURS DE GIROFLE

Il est porté à la connaissance de tous les EXPORTATEURS DE GIROFLE que dans le cadre de la délivrance de l'agrément à l'exportation pour la campagne 2026-2027 :

- La réception des dossiers de demande d'agrément pour la campagne 2026-2027 est ouverte du **29 septembre 2026** au **17 octobre 2026**. La soumission des demandes se fera sur la nouvelle plateforme digitale **ALALANA** du Ministère du Commerce et de la consommation, à l'adresse suivante: <https://alalana-mincc.digital.gov.mg>
- La liste des documents requis et les conditions de dépôt des dossiers sont jointes en annexe du présent avis.

Les certificats d'agrément obtenus lors de la campagne précédente ne sont plus valides dès la publication du présent avis.

Le certificat d'agrément à l'exportation 2026-2027 ne sera délivré qu'après diffusion de la liste des exportateurs agréés.


Le Secrétaire Général pi

RAULISON Tiava Ny Karito

Copie à :

- Madame la Ministre du Commerce et de la consommation
« **Pour compte rendu** »
- Monsieur le Directeur de Cabinet
« **Pour compte rendu** »
- Madame la Directrice Générale du Commerce Extérieur
« **Pour information** »
- Tous DRICC
« **Pour exécution** »

ANNEXE 1 : Liste des pièces à insérer dans la plateforme pour les demandes d'agrément d'exportateur de girofle pour la campagne 2026-2027

NOUVELLE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
- Lettre d'engagement de Rapatriement de Devise - Attestation de Domiciliation Bancaire ou RIB - Engagement sur la lutte contre le Travail des Enfants (CRLTE) délivrée par La DFOP - Contrat de Bail Certifié par la Commune si Locataire ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si Propriétaire (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) - Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany - Certificat de Résidence du Gérant - Photocopie CIN du Gérant - Photos Récentes du Gérant - Statut de la Société (pour savoir si la personne est gérant statutaire ou gérant propriétaire) - Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier - Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public - Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage. - Historique d'activité de la Société	- Attestation d'engagement sur la lutte contre le travail des enfants - Contrat de Bail Certifié par la Commune si Locataire ou Certificat Juridique du Lieu du Magasin de Stockage si Propriétaire (ou tout autre document prouvant la propriété des lieux) - Certificat d'Existence du Magasin de stockage délivré par le Fokontany - Certificat de Résidence du Gérant en cas de changement - Photocopie CIN du Gérant en cas de changement - Photos Récentes du Gérant en cas de changement - Coordonnées exactes de la Société et du premier interlocuteur de l'administration pour le dossier - Quittance de paiement de l'agrément magasin de stockage auprès du trésor public - Copie de la vignette de vérification des instruments de mesure et de pesage.



ANNEXE 2 : Les conditions de dépôt des dossiers pour les demandes d'agrément d'exportateur de vanille pour la campagne 2026-2027

- Toutes les demandes se feront **en ligne** et elles ne pourront aboutir à la soumission que si l'exportateur remplit toutes les conditions susmentionnées.
- Des agents habilités du Service de la Qualité et du Conditionnement et/ou du Poste de Contrôle du Conditionnement de la Direction Régionale du Commerce et de la Consommation concernée effectueront des visites **dans les lieux de stockage et/ou de préparation** des exportateurs désireux d'obtenir l'agrément. Le dépôt de demande d'agrément vaut dépôt de demande de visite de lieux de stockage et/ou de préparation.
- Les demandes seront traitées selon leur **ordre d'arrivée** dans la plateforme ALALANA. A cet effet, la liste sera publiée le 31 octobre 2026 .
- Les motifs de rejet de demande seront communiqués à toutes demanderesses avec **possibilité de régularisation** pour une période n'excédant pas 30 jours après la notification de rejet.
- Pour toutes **demandes d'assistance**, les opérateurs peuvent s'adresser auprès des Directions Régionales du Commerce et de la Consommation et/ou au Service de la Promotion des Exportations du Ministère du Commerce et de la Consommation.

